

Toulon, le (horodatage PLACE)

OBJET : Complément d'informations n° 01_DAF_2026_000390

RÉFÉRENCES : a) avis d'appel public à la concurrence n° 26-42834 publié le 28/04/2026 sur le site du BOAMP ;
b) avis d'appel public à la concurrence n° 294539-2026 publié le 29/04/2026 sur le site du JOUE ;
c) dossier de consultation n° DAF_2026_000390 relatif à l'acquisition de 2 vedettes pour la formation permis côtier au profit du PEM SAINT MANDRIER.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation citée en référence c), des questions ont été posées par plusieurs candidats. Veuillez trouver ci-dessous les questions et les réponses associées :

Question 1:

« Pouvons-nous proposer une variante en PEHD ? et pouvons-nous proposer une couleur en variante (gris clair ou autre) ? »

Réponse de l'administration à la question 1:

Conformément à l'article 2.6 du règlement de la consultation, les variantes ne sont pas autorisées. Une variante en polyéthylène haute densité et une couleur autre que blanche, ne sont pas acceptées. L'embarcation doit être de type monocoque en fibre de verre et résine et de couleur blanche (Cf. article 3.1 du CCTP).

Question 2:

« Pouvons-nous proposer un bateau en aluminium ? »

Réponse de l'administration à la question 2:

Conformément à l'article 2.6 du règlement de la consultation, les variantes ne sont pas autorisées. L'embarcation doit être de type monocoque en fibre de verre et résine (Cf. article 3.1 du CCTP)

Les précisions développées ci-dessus n'apportent pas de modifications aux documents de la consultation. Aussi, la date limite de réception des offres reste fixée au 18/06/2026 à 11h00.

A Toulon,
Pour le commissaire général de 1^{ère} classe Christophe Daurel
Commissaire général délégué, directeur de la
plate-forme commissariat Sud
et par délégation
la commissaire de 1^{ère} classe Bérénice Lillo
cheffe de bureau de la section Affaires Navales.